

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le mercredi 17 février 2016 à 8 h (a.m.) à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Jean-Simon Landry, conseiller
Éric Caron, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère**

Était absent : M. Steven Parent, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

16-02-48 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la séance d'ajournement tenue le mercredi 17 février 2016 soit accepté en y ajoutant les points suivants et en y laissant le varia ouvert :

16-02-49 MANDAT À ME MARIE-CLAUDE LAMBERT – NÉGOCIATIONS – APPLICATION DE L'ENTENTE DE GESTION DU GOLF DE CARLETON-SUR-MER

Ce point est porté à l'étude.

16-02-50 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION D'UN MEMBRE

CONSIDÉRANT QU' il y a un siège vacant comme membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) depuis le 4 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur le CCU prévoit que le mandat des membres du CCU est d'une durée de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres actuels du CCU prendra fin le 4 juin 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
Et résolu à la majorité

DE nommer madame Gabrielle Ayotte Garneau comme membre du CCU représentant les citoyens.

QUE son mandat prendra fin le 4 juin 2016, en même temps que les mandats des membres actuels du CCU.

AUTRE SUJET :

Il n'y a pas eu d'autre sujet ajouté à l'ordre du jour.

16-02-51 PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE LUNDI 7 MARS

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance ordinaire aura lieu le lundi 7 mars, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Trois personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

16-02-52 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 05, monsieur Normand Parr propose de lever la séance.

Accepté.